

**CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024-2025 – CENTRE DU RELIGIEUX CONTEMPORAIN**

	<b>Trimestre automne 2024</b>	<b>Trimestre hiver 2025</b>	<b>Trimestre été 2025</b>	<b>Demi-trimestre mai-juin 2025</b>	<b>Demi-trimestre juillet-août 2025</b>
Journée d'accueil	À déterminer par la faculté/centre, si applicable	s/o	s/o	s/o	s/o
Début du trimestre	26 août	6 janvier	28 avril	28 avril	25 juin
Activités de la Rentrée	28 et 29 août	s/o	s/o	s/o	s/o
Début des stages coopératifs	3 septembre	6 janvier	5 mai	s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	15 septembre <sup>1</sup>	21 janvier <sup>1</sup>	21 mai <sup>1</sup>	Voir note 1	Voir note 1
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	15 septembre	21 janvier	21 mai	À déterminer par la faculté/centre	À déterminer par la faculté/centre
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	21 septembre (stage hiver 2025)	21 janvier (stage été 2025)	15 mai (stage automne 2025)	s/o	s/o
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	15 novembre <sup>2</sup>	15 mars <sup>2</sup>	À déterminer par la faculté/centre, si applicable	Voir note 2	Voir note 2
Entrevues des stages coopératifs	Tout au long des trimestres, incluant pendant les semaines de relâche.				
Fin des stages coopératifs	13 décembre	18 avril	15 août	s/o	s/o
Fin du trimestre	23 décembre	25 avril	22 août	23 juin	22 août
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	26 et 27 avril	23 et 24 août	s/o	23 et 24 août
<b>SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES</b>					
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Fête du Travail : 2 septembre Journée nationale de la vérité et de la réconciliation : 27 septembre Jour de l'Action de grâce : 14 octobre	Vendredi saint : 18 avril Pâques : 19 au 21 avril	Journée nationale des Patriotes : 19 mai Journée nationale du Québec : 24 juin Fête du Canada : 30 juin	Journée nationale des Patriotes : 19 mai Journée nationale du Québec : 24 juin	Fête du Canada : 30 juin
Journée réservée aux activités étudiantes	29 août	22 janvier	s/o	s/o	s/o
Semaine de relâche	21 au 25 octobre	3 au 7 mars	À déterminer par la faculté/centre, si applicable	À déterminer par la faculté/centre, si applicable	À déterminer par la faculté/centre, si applicable
Collation des grades <i>Suspension au campus principal seulement</i>	21 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec <i>Suspension au campus principal seulement</i>	s/o	s/o	16 au 19 mai	16 au 19 mai	s/o

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter la mise à jour des calendriers, visitez le <https://www.usherbrooke.ca/registraire/etudes/calendriers-facultaires/>

Note 1 : ou avant la fin du premier quart de l'activité pour les activités pédagogiques ne commençant pas au début du trimestre ou ne se déroulant pas selon la durée habituelle d'un trimestre (Règlement des études, art. 4.1.5.1 et annexe 6)

Note 2 : les activités qui font exception à ces dates sont énumérées à l'article 4.2.5 du Règlement des études (Règlement 2575-009)